



Changement de statut étudiante à vie privée et familiale

Par **SALI**, le **25/05/2011 à 12:28**

Bonjour, je suis mariée au maroc en aout 2010 avec un franco-marocain travaillant en france. J'ai un visa étudiant d'un an expirant le 31 aout 2011. Le 19 Mars, Nous avons envoyé à nantes le dossier pour faire la transcription de notre acte de mariage marocain dans l'état civil français, mais apparemment cela va prendre de 5 à 9 mois car mon mari n'avait pas fait le CCM. Nous avons demandé à la prefecture du raincy un rendez vous pour changement de statut (étudiante à vie privée et familiale), mais ils m'ont dit qu'on ne pourrai le faire que si on a le livret de famille et l'acte de mariage français, documents que je n'aurai que dans des mois. Que dois je faire surtout que mon visa expire le 31/08/2011, et que la préfecture exige que la demande de changement de statut soit faite 3 mois avant l'expiration du titre de séjour actuel.

Par **mimi493**, le **25/05/2011 à 14:31**

Vous vous y prenez trop tard, vous n'avez d'autre choix que d'attendre que le mariage soit transcrit (il fallait le faire immédiatement et comme les deux étant en France, il fallait vous marier en France) et donc soit de renouveler votre titre étudiant soit de vous retrouver en situation illégale

Par **SALI**, le **25/05/2011 à 14:54**

La soutenance de mon projet de fin d'études aura lieu en septembre, l'université va donc me faire une attestation comme quoi je dois être présente jusqu'à fin septembre. Avec cette attestation je vais faire une demande de renouvellement, mais je crois que j'aurai qu'un récépissé de un mois. Puis je donc demander en même temps une APS Autorisation Provisoire de séjour pour la recherche d'emploi (j'aurai mon master2)? Aurai je une chance d'avoir une réponse positive?

Par **mimi493**, le **25/05/2011 à 16:31**

C'est un peu tard, mais tentez de trouver pour un doctorat (même si c'est pour abandonner ensuite)

Par **SALI**, le **25/05/2011 à 16:38**

Voilà c'est ça le problème: puis je demander un récépissé pour passer ma soutenance en septembre et demander en même temps une APS pour la recherche d'emploi?